

Est-il au courant des vives protestations qu'ont faites les municipalités et les chambres de commerce des territoires qui seront touchés par l'abandon d'une ligne du National-Canadien pour le transport du grain entre Humboldt et Melfort? Nul doute que cette mesure nuira à l'industrie agricole de cette région. Je voudrais protester personnellement contre l'abandon de cette ligne très importante pour le transport des céréales.

PROGRAMME GÉNÉRAL DE FERMETURE DES
AGENCES—FERMETURE DE GARES DANS LA
RÉGION D'EDMONTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question au sujet du programme général de fermeture des agences que les fonctionnaires des chemins de fer Nationaux imposent actuellement aux gens de la région d'Edmonton. Est-il exact que les gares de cette région seront fermées de manière permanente dès que les fonctionnaires des chemins de fer auront eu des entretiens avec les membres du comité parlementaire, ainsi que l'a annoncé un fonctionnaire des chemins de fer?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne saurais accepter les déclarations faites par l'honorable député, mais je vais me renseigner sur le sujet mentionné dans ses déclarations et je lui donnerai une réponse s'il y a lieu.

(Texte)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

LES DÉPUTÉS S'ABSENTENT ET LE COMITÉ
NE PEUT SIÉGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Hier après-midi, une réunion du comité des mines, forêts et cours d'eau avait été convoquée, en bonne et due forme, pour 3 heures et trente. Je m'y suis rendu vers 3 heures et trente, 4 heures moins quart, en compagnie des honorables députés de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner), de Richmond-Wolfe (M. Asselin), de Villeneuve (M. Caouette); lorsque nous y sommes arrivés, nous étions 12 membres, le quorum étant de 10 membres.

Or, comme il n'y avait sur l'agenda qu'un seul sujet, soit l'invitation qui a été faite aux ministres des Ressources naturelles du Québec et de l'Ontario d'émettre leur opinion au sujet de la propriété des îles situées dans la Baie d'Hudson et dans la Baie James,

[M. Rapp.]

deux députés libéraux, soit celui de Saint-Laurent-Saint-Georges et celui de Richmond-Wolfe se sont éloignés...

(Traduction)

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! A quel propos le député pose-t-il la question de privilège?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Chose certaine, monsieur l'Orateur, le Règlement veut que des questions déferées à un comité soient réglées par ce comité au lieu d'être abordées ici, au cours de nos travaux, alors que le comité siège encore et n'a pas fait son rapport. Je dirai à l'honorable représentant que les questions comme celle-ci doivent être soulevées au comité, conformément au Règlement de la Chambre.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Lapointe voudrait-il exposer brièvement à quel propos il pose la question de privilège? Si l'objection concerne les travaux d'un comité, c'est au comité qu'il faudra la soulever. Pourquoi pose-t-il la question de privilège?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement du secrétaire d'État—il ne s'agit pas des délibérations mêmes du comité mais plutôt du fait que deux députés libéraux sont sortis de la salle, alors que leur présence nous donnait le quorum. Par suite de leur départ, nous n'avions plus quorum et le comité n'a pu tenir sa séance.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que cette question doit être soulevée au comité, monsieur l'Orateur...

Des voix: Non!

L'hon. M. Pickersgill: ...et non à la Chambre. Je trouve aussi que le comité devrait s'occuper lui-même des questions qui lui ont été soumises par la Chambre.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Pourquoi le député pose-t-il la question de privilège, s'il vous plaît?

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, la question de privilège est précisément celle-ci: c'est que le comité ne siège pas parce que les députés libéraux n'assistent pas aux séances et ne veulent pas étudier les questions qui leur sont soumises. Et lorsqu'un député perd son temps pour aller au comité...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que les objections soulevées par le secrétaire d'État